

	Numéro de dossier : 1207303007
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
Objet	Adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, le Règlement autorisant la transformation du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard De Maisonneuve, l'avenue Union et les rues Sainte-Catherine et Aylmer, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire



Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2020-09-10.pdf



Avis préliminaire du comité mixte - 2020-10-16.pdf



Avis final du comité mixte - 2020-11-20.pdf



Tableau de suivi - Recommandations du comité mixte du 2020-11-20.pdf



Lettre HBC - Comité aviseur.pdf

Responsable du dossier

Olivier LÉGARÉ

Conseiller en aménagement

Tél. : 514 872-8524

Numéro de dossier:1207303007